

Question 1 Quel est le nombre minimal de secouristes requis par la loi et par secteur de travail?

- a) Au moins un secouriste par quart de travail pour 50 travailleurs ou moins
- b) Un secouriste par tranche de 80 travailleurs ou moins et un remplaçant en l'absence du secouriste principal
- c) Aucun. C'est à la discrétion du gestionnaire.

Rendez-vous sur le site de la DPS pour connaître la réponse :
<https://dps.umontreal.ca/sante-securite/secourisme/>

Question 2 Qu'est-ce que le droit de refus?

- a) Le droit de refuser de faire du temps supplémentaire
- b) Le droit de refuser de se faire imposer le moment où je dois prendre mes pauses et mon heure de repas
- c) Le droit de refuser d'effectuer son travail lorsqu'il comporte un danger pour sa santé ou sa sécurité

Rendez-vous sur le site de la DPS pour connaître la réponse :
<https://dps.umontreal.ca/sante-securite/prevention/prevention-generale/droit-de-refus/>

Question 3 Vous êtes témoin d'une urgence médicale, qui devez-vous aviser en premier?

- a) La sûreté (7771), puis le 911
- b) Votre gestionnaire qui fera les interventions nécessaires
- c) Le 911 puis la sûreté (7771)

Rendez-vous sur le site de la DPS pour connaître la réponse :
<https://dps.umontreal.ca/bureau-de-la-surete/assistance/urgence-medicale/>

Question 4 Lors d'une évacuation dans le cadre d'un incendie, quelle est la couleur de la casquette que porte la personne responsable de faire le décompte des employés de son unité et de se rapporter au pointeur?

- a) Rouge
- b) Verte
- c) Bleu
- d) Jaune

Rendez-vous sur le site de la DPS pour connaître la réponse :
<https://dps.umontreal.ca/gestion-des-urgences/plan-de-mesures-durgence/incendie-et-evacuation/> - Lien [Équipe d'évacuation de l'unité](#). Vous trouverez la réponse au point 2.4.4.

Question 5 Quelle est la procédure pour demander l'évaluation de votre poste de travail par le service-conseil en ergonomie de bureau offert par la DPS?

- a) Remplir le formulaire d'aide en ligne
- b) Faire la demande à votre supérieur(e) immédiat(e)
- c) Faire la demande soi-même auprès du représentant désigné par la DPS
- d) Faire la demande au doyen ou à la doyenne de votre faculté

Pour en savoir davantage au sujet du service-conseil en ergonomie de bureau offert par la DPS :
<https://dps.umontreal.ca/sante-securite/prevention/prevention-generale/ergonomie-de-bureau/>

Programme de formation de secouriste

L'Université de Montréal s'est dotée d'un programme de secouriste en milieu de travail afin de se conformer aux obligations légales en matière de premiers secours et de premiers soins. Cette formation de secouriste d'une durée de 16 heures est dispensée par un organisme reconnu par la CNESST et est offerte par l'employeur sur les heures de travail.

Pour en savoir davantage sur le programme de formation de secouriste et connaître la marche à suivre pour devenir secouriste : <https://dps.umontreal.ca/sante-securite/secourisme/>

Droit de refus

Il s'agit d'un **droit individuel**. L'employeur est tenu de respecter le droit de refus revendiqué par un travailleur. Il faut toutefois respecter la procédure définie par la loi pour le traitement d'un droit de refus.

Pour consulter et imprimer la marche à suivre, consultez la page suivante : <https://dps.umontreal.ca/sante-securite/prevention/prevention-generale/droit-de-refus/>

Urgence médicale

En fonction de la nature de votre travail, en plus de l'équipement de protection individuelle dont vous disposez au quotidien, divers équipements de secours sont mis à votre disposition.

Pour en savoir davantage sur les équipements de secours : <https://dps.umontreal.ca/bureau-de-la-securite/assistance/urgence-medicale/>

Évacuation dans le cadre d'un incendie

Que ce soit lors des exercices ou d'une véritable évacuation, un lieu de rassemblement a été déterminé pour chacun des pavillons de l'Université. Cet endroit est identifié par un panneau numéroté. Un plan est d'ailleurs disponible afin de connaître l'emplacement exact de ces lieux.

Pour connaître votre lieu de rassemblement ou celui d'un autre pavillon : https://dps.umontreal.ca/fileadmin/dps/documents/Gestion_des_urgences/CampusMTL_site_rassemblement_2018-10-15.pdf

Évaluation de votre poste de travail

En plus de pouvoir faire une demande d'évaluation de votre poste de travail par le service-conseil en ergonomie offerte par la DPS, d'autres options s'offrent à vous. Un cartable virtuel en ligne sur l'ergonomie de bureau est mis à votre disposition et vous pouvez participer à un atelier de groupe au cours duquel vous serez communiqués plusieurs concepts et conseils pour mieux adapter votre poste de travail.

Pour en savoir davantage sur l'ergonomie de bureau <https://dps.umontreal.ca/sante-securite/prevention/prevention-generale/ergonomie-de-bureau/poste-de-travail/>

Nous vous invitons à prendre l'habitude de consulter fréquemment le site Web de la DPS. Vous y trouverez en tout temps une foule de renseignements :

- ✓ De l'information sur la circulation piétonnière sur le campus
- ✓ L'offre de formations de la DPS (équipes d'évacuation des unités, manipulation des extincteurs, mesures d'urgence, etc.)
- ✓ Les procédures détaillées en cas d'urgence
- ✓ Les diverses mesures de prévention offertes par la DPS
- ✓ Et plus encore!